Mairie
d'Éguilles

REÇU EN PREFECTURE
le 20/04/2020
Application agréée E-legalite.com
99_AU-013-211300322-20200416-DEC_023_202

Eguilles,
Le jeudi 16 avril 2020

n° 023_2020

- DECISION DU MAIRE -

Objet : ***Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité – Rénovation et Agencement intérieur d'un bâtiment communal « Ancien Hôpital »***

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122.22 et L.2122.23,

Vu la délibération n° 2014/017 du 15 avril 2014 portant délégation au Maire pour les actes pris par délégation lors de la mandature ouverte au 30 Mars 2014, date de son élection par le Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°004/2019 du 23 janvier 2019 portant sur l'habilitation du Maire pour gérer les demandes et corrections ou compléments de subventions devant tout partenaire financier et par voie de décisions.

Considérant l'intérêt pour la commune d'agencer ce bâtiment communal.

DECIDE

De solliciter au titre des travaux de proximité le Conseil Départemental 13 au taux de 70% (sur une base de subvention de 85 000,00 €HT) l'estimation des travaux pour ce projet est de 97 600,00 €HT soit 59 500,00 €HT – concernant le dossier AC 013868 pour la rénovation et agencement intérieur d'un bâtiment communal « Ancien Hôpital ».

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants précisant le contenu des prestations et des obligations réciproques.

De dire que la présente décision sera annexée au registre des délibérations et fera l'objet d'une information du Conseil Municipal.

Le Maire,
Robert DAGORNE

MAIRIE D'ÉGUILLES (Bouches-du-Rhône)

Transmis en Sous-Préfecture
le,